AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1330-2

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée que :

1. Lors de sa séance du 27 janvier 2025, le conseil a adopté le règlement suivant :

   RÈGLEMENT NUMÉRO 1330-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES INTERVENTIONS SUSCEPTIBLES DE CRÉER DES BESOINS EXCÉDANT LA CAPACITÉ DES ÉGOUTS SANITAIRES DANS CERTAINS SECTEURS NUMÉRO 1330 AFIN DE METTRE À JOUR LES SECTEURS VISÉS

2. Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

3. Ce règlement peut être consulté sur le site Web de la Ville au https://mascouche.ca/ville/administration/avis-publics.

Donné à Mascouche, le 26 mars 2025.

L'assistant-greffier,

Original signé par

Me Charles Turcot
greffe@mascouche.ca